



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Artisanat
et de la Consommation locale

Communiqué de presse

Lomé, le 1^{er} août 2024

La Ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale porte à la connaissance des opérateurs économiques et tous les citoyens, la dématérialisation de huit (08) procédures administratives liées aux opérations commerciales et artisanales.

Il s'agit de :

au titre du secteur du commerce :

- la demande de certificat d'autorisation préalable d'importation des produits sensibles ;
- la demande d'autorisation de mise sur le marché togolais des denrées alimentaires ;
- la demande de la carte d'importateur/exportateur ;
- la demande du certificat d'origine hors CEDEAO.

au titre du secteur de l'artisanat :

- la demande de la carte professionnelle d'artisan ;
- la demande d'enregistrement d'un(e) apprenti(e) artisan(e) ;
- l'inscription à l'examen du Certificat du fin d'apprentissage (CFA) ;
- la demande du diplôme du Certificat du fin d'apprentissage (CFA).

La mise en ligne de ces services du Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, résulte du projet de digitalisation des démarches administratives porté par le Gouvernement sous le leadership du Chef de l'État, en vue de faciliter l'accès des citoyens aux services gouvernementaux, à travers des canaux digitaux appropriés.



Pour bénéficier des services du Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale sur le portail national des services publics, les usagers (personnes physiques ou morales) sont invités à se rendre sur le <https://service-public.gouv.tg>, dans les sections « Citoyens » ou « Entreprises/Associations/Professions libérales », rechercher le service souhaité dans la barre de recherche.

Il accède à une page dédiée qui présente des informations détaillées, telles que les pièces à fournir, les étapes de la procédure et peut procéder au remplissage des formulaires indiqués en ligne.

Pour faciliter l'utilisation de la plateforme aux utilisateurs, une assistance technique virtuelle est accessible via l'onglet « Demande au guichet », disponible sous forme d'outil de messagerie en bas, à droite de l'écran.

Les questions et observations sont recevables à l'adresse e-mail : info@service-public.gouv.tg.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le numéro suivant : **00228 22210572 / 93158615**

**La Ministre du commerce, de l'artisanat
et de la consommation locale**